

1830-1945

L'ENFANCE DANS LE CHER

Dossier réalisé par Alain Gardant

Professeur chargé de mission auprès du service éducatif des Archives départementales du Cher

Et Véronique Givert

Médiatrice au service éducatif des Archives départementales du Cher

Introduction

Si nous vivons aujourd'hui en Occident à l'ère de l'enfant-roi, il n'en a pas toujours été ainsi, loin de là. Pendant l'Antiquité, les sources historiques nous dépeignent une société où le sort des petits n'est pas enviable : enfants abandonnés, enfants esclaves soumis à toutes les complaisances, enfants libres souvent soumis à un pénible dressage... Ce n'est qu'au XIIe-XIIIe siècle qu'apparaissent les premiers traités chrétiens consacrés aux soins du nouveau-né, à l'âme de l'enfant et à son éducation. Le Moyen-Âge invente aussi des créatures imaginaires, fantastiques et terrifiantes (les ogres, les géants, les loups...), dont les parents se servent pour faire peur aux enfants s'ils ne sont pas sages. Sous l'impulsion des philosophes des Lumières, le XVIIIe siècle marque une étape nouvelle dans la découverte de l'enfance : choyé, placé au cœur de la famille, le modèle de l'enfant-roi apparaît et se diffuse lentement depuis la noblesse et la bourgeoisie jusqu'aux classes populaires.

Lorsque débute la Révolution industrielle dans le Cher dans les années 1830, les philanthropes et les élus locaux s'intéressent à l'enfance laborieuse, jetée massivement dans la société des adultes. En effet, hormis les enfants des milieux privilégiés, l'enfant est voué au travail salarié dès son plus jeune âge, vers 8 ou 10 ans, comme il l'est aujourd'hui dans les sociétés les plus pauvres des pays du Sud. Dans les familles rurales du Cher, beaucoup de jeunes enfants gardent les troupeaux dès 9 ans. A Vierzon, des centaines d'enfants âgés de 10 ans travaillent onze heures par jour dans des verreries, souvent près des fours à fusion, où la température est très élevée. Leur maigre salaire est bien souvent indispensable à la survie des familles. A Beffes, au début du XXe siècle, l'humidité des carrières des usines à chaux favorisent le développement des maladies respiratoires chez les jeunes ouvriers. Ce n'est qu'à partir des années 1880-1890, avec la mise en place d'une législation ouvrière française protégeant les enfants et de nouvelles lois scolaires, que les petits travailleurs disparaissent du décor de l'usine.

La socialisation des enfants passe par l'école primaire gratuite et obligatoire à la fin du XIXe siècle. Le Cher compte 50 000 élèves environ dans les années 1880 contre 7 000 au début des années 1830. L'État et les communes prennent véritablement en charge l'enfant en construisant des écoles modernes, en allongeant la scolarité des élèves et en développant l'enseignement professionnel entre autres. L'école contribue aussi à diffuser de nouvelles normes d'hygiène publique, à former de futurs citoyens et devient ainsi un véritable outil de promotion sociale et économique que les familles investissent de plus en plus. En 1891, l'école d'Epineuil-le-Fleuriel, au sud du département du Cher, accueille l'élève Henri-Alban Fournier, futur Alain Fournier, dont le roman *Le Grand Meaulnes* s'inspire beaucoup de l'enfance heureuse de l'écrivain dans cette commune.

Pour d'autres, l'enfance peut être synonyme d'abandon et de délinquance. L'hôpital de Bourges (l'Hôtel Dieu), situé rue Gambon à cette période, recueille anonymement nombre d'enfants abandonnés, souvent des enfants illégitimes. D'autres sont pris en charge par l'assistance publique. Sous le Second Empire, le Cher possède aussi des colonies

agricoles pénitentiaires – telle celle du Val d'Yèvre – ainsi qu'un quartier correctionnel pour les filles mineures condamnées en justice, au sein du monastère catholique féminin du « Bon Pasteur » à Bourges. Ces établissements cherchent à « redresser » et à corriger des enfants délinquants par une discipline et un encadrement coercitifs. Il faut attendre la Libération et l'ordonnance du 2 février 1945 pour que les prisons pour enfants soient remplacées par des structures véritablement éducatives gérées par le ministère de la Justice.

Au XX^e siècle, l'enfant en tant que tel devient à nouveau un sujet d'observation. Sigmund Freud (1856-1939) élabore une théorie de la sexualité infantile et contribue à créer la psychiatrie de l'enfant au début du XX^e siècle. A la maison comme à l'école, on ne cesse de concevoir des espaces adaptés au déroulement des journées des enfants pour que celui-ci puisse jouer, étudier... Paradoxalement, l'enfant occidental ne possède pas encore de véritables droits. Durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'enfance devient l'un des instruments de la mobilisation générale des nations européennes et a vocation à participer aux sacrifices consentis par les adultes. Elle ne peut donc être épargnée. Les « enfant-héros » combattants sont érigés en modèle à cette période. Dans le Cher, à l'arrière, l'enfant est mobilisé au service de la guerre patriotique et victorieuse. Pour l'enfant orphelin dont le père est « tombé au champ d'honneur » et qui n'a aucune ressource, il faut faire appel à la solidarité nationale.

Deux décennies plus tard, une autre forme de solidarité s'exprime à l'égard des vagues d'enfants de républicains espagnols qui fuient la Guerre civile (18 juillet 1936-1er avril 1939) et viennent se réfugier en France. A partir de janvier 1939, la défaite du gouvernement républicain face aux troupes franquistes et leurs alliés, l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, provoque l'exode d'un demi million d'espagnols vers la France. Du 30 janvier au 9 février 1939, 3 000 espagnols sont reçus en gare de Bourges puis accueillis dans les centres d'hébergement du département.

Quelques mois plus tard, l'attaque de la Pologne par le régime nazi le 1er septembre 1939 précipite les Alliés dans le second conflit mondial. L'offensive allemande sur la France en mai 1940 et la débâcle des armées alliées provoque l'exode de nombreux réfugiés belges ou français qui font retraite devant l'avancée des troupes allemandes et traversent notre département le 16 juin. Quatre jours plus tard, notre département est occupé par les troupes allemandes. Pendant l'Occupation (1940-1944), la vie des enfants doit être réorganisée : des écoliers doivent régulièrement présenter leur « ausweiss » (laissez-passer) pour traverser leur commune si celle-ci est un point de passage de la ligne de démarcation. En zone occupée, les allemands ordonnent le recensement des juifs dès le 27 septembre 1940, y compris les enfants, afin de les contrôler plus étroitement. En zone non occupée, le régime de Vichy cherche à restaurer la famille nombreuse et renforce l'interdiction de l'avortement. Les forces dites de « l'anti-France », responsables du pourrissement supposé de la société française et de la défaite militaire, doivent être persécutés : ce sont les Juifs, les tziganes, les nomades, les étrangers, les communistes et les francs-maçons. A l'automne 1941, l'administration préfectorale recense 519 juifs vivant en zone non occupée. Le 26 août 1942, le gouvernement de Vichy organise la rafle des juifs étrangers du Berry et leurs enfants français et les livrent aux autorités allemandes. Celles-ci

se chargent alors de les déporter vers les camps d'extermination nazis situés en Pologne. A la même période, des hommes et des femmes du Cher prennent de grands risques en cachant des enfants juifs pendant l'Occupation et bien souvent leur sauvent la vie.

Dans le cadre de ce dossier pédagogique, nous aurions souhaité écrire des pages plus joyeuses sur un tel sujet, mais ce serait mentir que de brosse un tableau serein de l'enfance dans le Cher pour cette période. Laborieuses ou scolarisées, délinquantes ou plongées dans le tourbillon des deux conflits mondiaux, ces « enfants de l'histoire » sont donc ceux qui ont laissé le plus de traces dans les archives du département du Cher entre 1830 et 1945. Fruit d'une recherche effectuée par le service éducatif des archives départementales du Cher pendant un an et demi, ce dossier contient 100 documents historiques locaux qui présentent l'avantage d'aborder les thèmes essentiels de l'enfance dans le Cher entre 1830 et 1945, conformément aux programmes scolaires. Des fiches analysant les documents, une chronologie, une bibliographie et des suggestions pédagogiques sont à la disposition des enseignants et du public pour les aider à se repérer dans une histoire locale souvent mal connue. Ce dossier accompagne l'exposition présentée en mars 2013 par les Archives départementales sur le même thème.

L'enfance au travail

Depuis l'Antiquité, le travail des enfants est courant dans l'agriculture comme dans l'artisanat, car il est indispensable pour compléter le revenu des familles pauvres. La nouveauté du XIX^{ème} siècle est de voir les enfants travailler massivement dans les usines, et l'effort des années 1870-1890 en France, de chercher à les en extraire. Sachant qu'il n'existe pas d'études consacrées à l'histoire du travail des enfants à la campagne et que les fonds d'archives possèdent peu de documents relatifs à ce sujet, notre étude traitera essentiellement du travail des enfants dans les usines du Cher.

Le travail des enfants dans les usines du Cher

Une main d'oeuvre nombreuse

La carte de Louis Gallicher permet de dresser un bilan de la première industrialisation du département du Cher dans les années 1850 (**document 1**). On peut distinguer deux ensembles bien distincts : les vallées du Cher et de l'Arnon qui rassemblent des établissements sidérurgiques et des porcelaineries, et le Val d'Aubois (Grossouvre...) qui regroupe des forges fonctionnant au charbon. Dans les années 1870, les établissements sidérurgiques éparpillés dans le département ont presque tous disparu. La métallurgie berrichonne s'est reconverti dans la métallurgie de transformation et la mécanique, tandis que les activités porcelainières sont en plein développement à Foëcy et à Vierzon. Au début du XX^{ème} siècle, le Cher compte 3000 établissements industriels qui emploient 23 000 ouvriers environ, dont plusieurs milliers d'enfants (**documents 2 et 3**).

Dès les années 1840, le travail des enfants s'apparente pour de nombreux observateurs à un nouvel esclavage tandis que l'État cherche à le réglementer. La loi du 22 mars 1841 prévoit que le travail dans l'industrie est interdit aux enfants de moins de 8 ans et que la journée de travail est limitée à 8 heures pour les 8-12 ans, et 12 heures pour les 12-16 ans (**voir annexes**). Les enfants doivent aussi fréquenter une école publique ou privée. Après huit heures de travail au minimum dans le bruit assourdissant des machines ou la chaleur des fours, ils doivent se rendre à l'école primaire, exténués et sales. Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant que nombre d'entre eux ne se rendent pas en classe. Souvent, l'usage se généralise de supprimer le temps de déjeuner pour rattraper le temps passé à l'école. Les fonctions d'inspecteurs du travail sont gratuites et bénévoles et sont souvent abandonnées à des notables locaux fortunés disposant de temps. Souvent amis des industriels, ils ne les sanctionnent pas sévèrement mais leur appliquent tout au plus quelques légères amendes. Des témoignages nombreux, s'échelonnant sur plus d'un quart de siècle, montrent que cette loi est constamment bafouée et qu'elle est donc peu

efficace. En ne créant pas un corps d'inspecteurs professionnels salariés, la loi de 1841 se condamne donc elle-même à l'impuissance.

Dans les années 1870-1890, la législation ouvrière en France s'efforce de créer un tissu protecteur destiné à tirer les enfants et les adolescents des deux sexes de l'état d'abandon et de misère où le libéralisme économique, proclamé en 1791, les avait réduits. La loi du 19 mai 1874 modifie l'âge normal d'admission dans les ateliers qui est désormais de treize ans, sauf pour les enfants pourvus du certificat d'études (**voir annexes**). Elle institue un corps d'inspecteurs départementaux, nommés et rétribués par les Conseils généraux, chargés de veiller à son application. La loi du 2 novembre 1892 contient 32 articles qui sont applicables à tous les établissements industriels, publics et privés et aux ateliers de famille et fixe à treize ans révolus l'âge d'entrée dans l'industrie, à l'issue de la scolarité obligatoire (**voir annexes et fiche 2**).

Au cours du XIX^e siècle, l'ensemble de ces lois se heurtent à une forte opposition patronale et parfois ouvrière que les progrès techniques, les lois sur l'éducation dans les années 1880 et l'amélioration des conditions de vie des ouvriers finissent par vaincre (**document 4**). Quand le nouveau siècle commence, les petits travailleurs ont pratiquement disparu du décor de l'usine. L'adolescence prend le relais de l'enfance au sein de la main d'œuvre ouvrière.

Pour les parents, l'emploi des enfants, même les plus jeunes, apparaît pendant longtemps comme une nécessité pour faire face aux bas salaires des adultes et à la cherté de la vie. Pour les industriels, le travail des enfants est une composante importante d'une politique de concurrence: l'emploi des enfants dans l'industrie procure aux fabricants une économie importante en raison de l'infériorité du salaire exigé par les enfants, en général le quart ou le tiers de celle d'un adulte (**document 10a**). D'autre part, ces enfants qui s'habituent dès leur plus jeune âge à l'usine seront plus tard des ouvriers réguliers et dociles. Pendant longtemps, l'intérêt des industriels se confond avec la nécessaire survie des parents, ce qui crée entre les deux partis une sorte d'accord tacite.

Portraits d'enfants à l'usine

Au XIX^e siècle, le jeune ouvrier n'est pas considéré comme un enfant, mais comme un travailleur à part entière, chargé d'une opération définie dans un processus industriel. Souvent, les patrons des usines font des photographies de leurs ouvriers pour bien montrer que les travailleurs de leur fabrique forment une grande famille. A Mazières (Bourges), les ouvriers d'une équipe de chaudronnerie posent pour la photographie: les enfants se tiennent droit afin de se donner une allure saine (**document 5**). Ces ouvriers ont de nombreuses spécialités: on peut reconnaître leur fonction dans l'entreprise à partir des outils qu'ils arborent fièrement (**document 6**). Le directeur de l'usine de 1864 à 1894, Monsieur de Saint-Phalle, est représenté avec son chapeau melon. D'une manière générale, l'acquisition d'une spécialité réclame un apprentissage de plusieurs années « sur le tas » au cours desquels les enfants-apprentis effectuent les travaux les plus simples et assistent leurs aînés, jusqu'à ce qu'une place d'ouvrier se libère. Les filles travaillent surtout pour l'industrie textile ou la confection (**document 7**). Les rapports d'autorité qui prévalent au sein des

familles sont reproduits dans les entreprises, tandis que la formation de l'ouvrier débouche sur une hiérarchie que les jeunes salariés ne contestent pas.

Contrairement aux photographies délibérément « posées » s'opposent les images plus « instantanées » qui traduisent l'impression d'un moment éphémère, tels qu'un travail particulier (**document 8a**) ou un conflit social (**document 8b et 8c**). Souvent, les enfants des quartiers populaires font la grève et s'associent aux manifestations. Parfois, ils entonnent L'internationale appris par cœur.

Des conditions de travail difficiles

Les conditions de travail des enfants dans l'industrie sont particulièrement difficiles au XIX^e siècle. Très fréquemment, la main d'œuvre enfantine n'est pas recrutée directement par l'employeur, mais par les ouvriers, qui partagent avec elle des horaires de travail très longs (onze ou douze heures de travail par jour), des tâches souvent épuisantes et une maigre paie (**document 9**). Les enfants doivent se lever à 5 ou 6 heures du matin pour aller travailler à l'ouverture des ateliers.

A l'usine, les dangers qui guettent les enfants sont nombreux. Dans une société dominée par les exigences de la production industrielle, les enfants souffrent au travail. Ils n'ont pas le temps de se reposer, car les ouvriers travaillent rapidement et en équipe, et doivent respecter de nombreuses interdictions sous peine d'amendes. Les verreries, installées à Vierzon, sont avides de cette main d'œuvre bon marché. Vers la fin du XIX^e siècle, la verrerie Thouvenin emploie 306 salariés, dont une centaine d'enfants. En 1871, l'ingénieur des mines Heurteau adresse au préfet du Cher un rapport accablant décrivant les conditions de travail des enfants dans la verrerie Guénivet. De jour comme de nuit, 17 enfants analphabètes âgés de 10 à 11 ans travaillent onze heures par jour dans une salle exigüe, où la température est très élevée, près des fours à fusion (**document 10a, 10b, 10c, 10d et 10e**). Selon le maire de Vierzon, « ... un pareil travail empêche leur développement et les laisse rachitiques ... ».

Au XIX^e siècle, le nombre d'accidents du travail est particulièrement élevé et touche particulièrement les jeunes travailleurs (**document 11**). La loi du 9 avril 1898 provoque une réduction progressive des accidents de travail dans les usines du Cher car elle substitue le principe du risque professionnel à l'idée de faute du salarié et prévoit une indemnité à la charge du chef d'entreprise au profit de la victime ou de ses représentants.

Le travail des enfants à la campagne

Le travail pénible des jeunes ouvriers des usines à chaux de Beffes

Au début du XX^e siècle, un rapport manuscrit signale que des accidents de travail se produisent encore dans les carrières des usines à chaux de Beffes, à l'est du département. A leur sortie du système scolaire vers 12 ou 13 ans, les enfants des alentours peuvent

travailler dans les usines à chaux. Dans les carrières, l'humidité et les intempéries favorisent le développement de maladies chez les salariés (**documents 12a, 12b et 12c**).

Autre travail enfantin plus traditionnel, objet d'une moindre grande attention de la part des politiques et du législateur, mais tout aussi dur : celui des petits campagnards qui aident leurs parents artisans, qui s'enrôlent entre 9 ou 11 ans dans des exploitations agricoles comme domestiques ou valets de ferme jusqu'à leur incorporation, ainsi que ceux qui travaillent aux champs avec leurs parents et gardent les troupeaux (**documents 13, 15 et 19**).

Travailler à la campagne ou en ville ?

Souvent, les familles rurales pauvres du Cher préfèrent employer leurs enfants au lieu de les placer comme apprenti auprès d'un patron qu'il faudra rémunérer : «... pour faire un apprenti il faut ou payer ou donner du temps au patron, l'enfant qui garde les bestiaux apporte à la maison au lieu de coûter... » (**document 14**).

Vers la fin du XIXe siècle, les campagnes du Cher se dépeuplent de plus en plus : c'est alors le renversement des courbes communales de population, le démarrage de ce processus classique que les contemporains ont nommé « l'exode rural ». Nombre de familles rurales encouragent leurs enfants à aller travailler en ville et à chercher une situation professionnelle stable et régulièrement rémunérée : des travaux de bureau par exemple (**document 16**). Au contraire, les fils de cultivateurs semblent vouloir reprendre l'exploitation agricole de leurs parents, quel que soit sa taille, et rester vivre à la campagne au lieu de s'exiler. Conformément à la mentalité de leurs familles, nombre de ces enfants de cultivateurs veulent avoir la fierté d'être des propriétaires même si leurs capacités financières sont très réduites et que leur exploitation agricole n'est que de quelques hectares.

L'enfance à l'école

En 1789, la Révolution française établit la nécessité de la création d'un « Service public de l'instruction » mais « n'a pas les moyens de sa politique » (Antoine Prost). Sous l'Empire, Napoléon 1^{er} s'intéresse surtout à ses lycées – ce vivier de fonctionnaires et d'officiers – et néglige les écoles élémentaires. En 1832, le Cher se situe en 83^{ème} position sur la liste des 86 départements qui ont réalisé des progrès dans le domaine éducatif. L'enseignement primaire est dans un état misérable : une commune du Cher sur six possède une école primaire (64 écoles primaires réparties dans 51 communes sur 300 environ). Seuls les citadins de notre département sont bien nantis en écoles et plus scolarisés. La commune de Bourges (Asnières compris) compte alors un lycée et trois collèges fréquentés par les enfants des riches berruyers, 3 pensions et 32 écoles primaires privées ou publiques recevant 1585 élèves, dont une très large majorité reçoit une instruction religieuse.

Les insuffisances de l'école (1830-1880)

La lente progression de la scolarisation des enfants du Cher

Entre 1830 et 1880, le département du Cher comble lentement son retard sur le reste de la France, tout en demeurant moins instruit. La loi Guizot du 28 juin 1833 qui impose l'entretien d'une école primaire à toute commune ou réunion de communes de plus de 500 habitants n'apparaît donc pas comme un luxe, notamment dans les communes rurales du Cher (**voir annexe et document 17**). La mise en œuvre de la loi Guizot entraîne la construction d'un grand nombre d'établissements scolaires : le Cher compte 385 écoles primaires en 1853 – en particulier des écoles de garçons - contre 149 en 1834 (**document 18**).

Le nombre d'écoles de filles ne s'accroît que lentement : la loi Guizot se préoccupe uniquement de l'instruction des garçons et abandonne l'enseignement primaire féminin aux écoles privées tenues par des religieuses. A bien des égards, la Révolution de 1848 a éveillé « la peur du rouge » contre laquelle l'enseignement devient un excellent moyen de lutte. La loi Falloux (1850) favorise les congrégations religieuses, dont le rôle est croissant dans l'instruction des filles sous le Second Empire. Selon un rapport rédigé par un inspecteur d'Académie du Cher sur la situation des écoles de filles durant l'année scolaire 1851-1852, «... les événements de ces dernières années ont montré que (...) pour avoir un jour des hommes religieux et honnêtes, il fallait préparer à la famille une mère pieuse qui élevât saintement et sagement ces enfants... ». La situation commence à changer à partir de la loi Duruy (1867) qui oblige toutes les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école destinée aux filles.

L'accroissement du nombre d'écoles ne provoque pas une augmentation massive des effectifs scolarisés dans le Cher. Ceux-ci passent de 7 584 élèves en 1834 à 16 570 en

1850 mais on compte encore 19 088 enfants non scolarisés en 1846. Le véritable démarrage de la scolarisation se fait donc plus tard, entre 1850 et 1880. En 1860, le Cher compte 28 883 élèves contre 48 113 en 1880. A partir de cette date, le nombre d'élèves se stabilise aux alentours de 50 000 élèves environ puis diminue légèrement : ce mouvement correspond au mouvement de dépopulation du Cher qui s'amorce à partir de 1890.

Des scolarités chaotiques

Au XIXe siècle, le travail des enfants (**voir fiche 1 et document 19**), la dispersion de l'habitat, la distance de l'habitation de l'enfant à l'école, l'idée paysanne que l'instruction est un luxe inutile, l'extrême pauvreté des parents « indigents » constituent des obstacles réels à la scolarisation de tous les enfants (**document 20 et 21**). Les « listes d'ignorance » remplies par les instituteurs, recensent « tous les enfants de 7 à 13 ans qui ne fréquentent aucune école » et nous fournissent de précieux renseignements à ce sujet. Avant la loi du 16 juin 1881 instituant la gratuité scolaire, les parents d'élèves doivent payer à l'instituteur une rétribution mensuelle. Seules certaines communes du département acceptent d'acquiescer cette somme afin que les enfants d'indigents puissent assister aux cours: la gratuité pour les pauvres n'est donc que partielle. En 1875, alors que la France est encore majoritairement rurale, les journaliers et les domestiques constituent à eux seuls 59 % des parents d'enfants non scolarisés. Les « exploitants agricoles » (laboureurs, cultivateurs et fermiers) viennent loin derrière avec 26 %. La scolarisation des enfants reproduit la hiérarchie sociale.

Beaucoup de parents n'envoient pas leurs enfants à l'école car ces derniers travaillent à l'usine, gardent les troupeaux ou sont loués comme domestiques, employés ou pâtres. Comme le rappelle un rapport rédigé par un inspecteur d'Académie du Cher en novembre 1839 «... les cultivateurs et fermiers ont trop besoin de leurs enfants pour les envoyer à l'école (...) et les faire instruire à leurs dépens... ». La scolarisation et le travail des enfants s'excluent donc mutuellement .

Ce besoin de main d'œuvre gratuite n'empêche pas toujours la scolarisation mais s'oppose à une fréquentation régulière. On peut parler de désertion des classes durant l'été et plus généralement pendant les périodes de travaux agricoles (vendanges d'automne...). Sachant que les enfants quittent très tôt l'école, dès leur première communion vers 11 ou 12 ans, la durée de scolarité se trouve alors très réduite, ce qui limite les progrès de l'alphabétisation.

L'école de Jules Ferry : une révolution qualitative (1880-1940)

L'idéal d'une école gratuite, obligatoire et laïque

La IIIème République fixe pour près d'un siècle – des années 1880 aux années 1960 – l'organisation de l'enseignement primaire. Pendant cette période, l'école républicaine a eu un rôle considérable dans une certaine acculturation des masses. Les lois Ferry de 1881, 1882 et 1886 qui décrètent que l'école primaire publique doit être gratuite, laïque et

obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans ne provoquent pas un afflux massif de nouveaux élèves dans les classes (**voir annexes 1,2,3**). Ces lois ne peuvent supprimer subitement toutes les causes de la non-scolarisation qui se prolongent longtemps après, en particulier à la campagne, mais allongent la durée de la scolarité des élèves, permettant ainsi un enseignement plus efficace. Par contre, la loi sur l'obligation scolaire du 28 mars 1882 marque un réel changement dans la scolarisation des enfants ouvriers : l'embauche d'un enfant à l'usine est rendue plus compliquée et les patrons préfèrent y renoncer (**voir fiche 1**). Le nombre d'enfants dans les usines diminue progressivement à mesure qu'augmente le nombre d'élèves qui obtiennent le certificat d'étude. La promotion de l'école publique laïque ravive l'hostilité du clergé et aiguise la concurrence entre le curé et l'instituteur (**document 22**).

La construction d'écoles modernes : l'exemple du groupe scolaire d'Auron (Bourges)

Selon un rapport de 1879, la moitié des écoles publiques du Cher sont « entièrement convenables ». A partir des années 1880, les municipalités font construire des locaux scolaires plus modernes, mieux adaptés à la scolarité des enfants, qui remplacent les anciennes salles d'école du département, exiguës, sans cour de récréation, voire humides et malsaines. On ouvre de nouvelles classes afin de faire face à leur surpeuplement manifeste (plus de 50 à 60 élèves par classe) depuis les années 1860.

En 1881, un nouveau groupe d'écoles publiques est installé près de la rue d'Auron et de la rue des écoles (ex-rue des chattes) à Bourges (**documents 23a et 23b**). Ce groupe scolaire doit accueillir 4 classes et 254 élèves. Il reprend une formule architecturale classique qui est celle du vestibule d'entrée, des couloirs vitrés le long desquels se succèdent les classes, avec séparation des filles et des garçons. Son succès auprès de la population berruyère est immédiat et fulgurant: en 1888 le groupe scolaire d'Auron regroupe 6 classes et 399 élèves. A la campagne, toutes les municipalités n'ont pas forcément les moyens de construire des bâtiments scolaires neufs : l'école à classe unique est souvent l'ancienne école rapidement restaurée.

Il faut aussi acheter plus de mobilier scolaire tel que des estrades, des tableaux noirs, des tables-bancs à deux places, des cartes de géographie ou des compendiums métriques. Les salles de classe ont toutes désormais un tableau noir et sont occupées par des pupitres destinés aux élèves. Dans leur coin supérieur droit (car les élèves ne sauraient être gauchers), les pupitres possèdent un encrier de porcelaine blanche. Les ardoises, les cahiers, les plumes métalliques sont de plus en plus utilisés et sont souvent prises en charge par les municipalités ou les « caisses des écoles ».

Une meilleure pédagogie

Jusqu'en 1880, tous les rapports d'inspection constate la faiblesse fréquente de l'enseignement, son caractère routinier et peu fructueux (**document 24**). Les anciennes

salles d'asile, créées en 1827 pour accueillir les enfants de 3 à 7 ans, deviennent des écoles maternelles en 1881. Jusqu'aux années 1880, ces enfants ne reçoivent qu'une éducation partielle se réduisant souvent à des bribes de lecture et de catéchisme et ne savent pas grand chose lorsqu'ils arrivent à l'école primaire. L'heure est donc à l'amélioration de la pédagogie des enseignants et à la promotion des méthodes actives (leçons orales, questionnements oraux, explications) qui font participer plus souvent les élèves et cherchent à éviter les « difficultés » rencontrées par l'enfant. L'école doit être motivante et intéressante.

Les élèves d'âge différents n'apprennent désormais pas les mêmes choses ni au même rythme. La relation d'autorité entre l'adulte et l'enfant est considérée comme pédagogiquement féconde et allant de soi. Ce que l'on apprend compte plus que la manière dont on apprend : les exercices de mémorisation et de récitation (de points de grammaire, de résumés d'histoire, de récitations...) sont assez nombreux. Les manuels scolaires sont désormais plus nombreux et plus attrayants : tandis que les illustrations se multiplient, les textes cherchent à s'adapter à l'âge des enfants.

L'école publique considère que l'enfant doit faire des devoirs régulièrement à la maison afin de progresser et enseigne plus de disciplines que les matières cardinales de l'instruction élémentaire (apprendre à lire, à écrire, à compter) (**document 26**). L'Histoire-Géographie, rendue obligatoire en 1867 par l'action de Duruy et la défaite de 1871, est dans l'ensemble mieux enseignée qu'auparavant, ce qui ne dispense pas certains inspecteurs d'Académie de signaler qu'un globe terrestre « ... n'est pas seulement un ornement pour une classe ; c'est surtout un instrument de travail qui ne doit pas être oublié dans un coin ou placé sur un meuble à une hauteur inaccessible... » (**document 27**).

Les progrès réalisés en matière d'éducation sont réels : on s'achemine vers un enseignement de plus en plus complet. Le développement du certificat d'études primaires permet aussi de mesurer les progrès de l'instruction. Cet examen a lieu pour la première fois dans le Cher en 1879 dans tous les cantons du département. Les épreuves sont uniformisées (4 écrites et 5 orales) et élèvent le niveau de connaissances requis. Dans les années 1880, les 6-20 ans sont plus nombreux à savoir lire et écrire que leurs aînés.

Le développement de l'enseignement professionnel : l'exemple de l'E.N.P. De Vierzon

Au moment où l'enseignement technique se développe en France, la première École Nationale Professionnelle (ENP) est ouverte le 3 mai 1883 à Vierzon-Ville (**documents 28a, 28b, 28c, 28d**). La pose de la première pierre rassemble une foule vierzonnaise curieuse, écoutant avec attention le discours du fondateur de l'école, le républicain Henri Brisson, ainsi que celui de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique. Henri Brisson, alors Conseiller général de Vierzon et vice-président de la Chambre des députés, rappelle que Vierzon a été choisie par l'État car elle est située non loin de la capitale et qu'elle rassemble des industries nombreuses et variées. Le projet est soutenu par la municipalité et le patronat industriel local tel A. Hache, directeur d'une grande fabrique de porcelaine (**voir document 4**). A l'aide de nombreuses métaphores militaires, Jules Ferry rappelle que le projet de l'école est d'assembler au sein d'un même enseignement, l'éducation générale (le savoir) et la pratique d'exercices techniques (le savoir-faire) à la place d'une formation sur le

tas. L'ensemble des personnalités qui soutiennent le projet sont conscients que la question de la formation des enfants aux métiers industriels est devenue indispensable et qu'elle favorisera la prospérité des entreprises. Les premiers élèves sont accueillis en 1887. École modèle, l'E.N.P. – actuel lycée Henri Brisson - forme un ensemble complet de 40 000 mètres carrés de terrain, prenant en charge la scolarité de l'enfant de 3 à 15 ans, de l'école maternelle à la troisième année d'école professionnelle. Cet ensemble scolaire offre un large éventail de sections professionnelles (fer, porcelaine...) qui correspondent aux activités industrielles locales.

La vie des élèves sous la Troisième République

La rentrée des classes

Quelques témoignages et de nombreuses photographies ou cartes postales nous aident à comprendre la vie des élèves sous la III^e République. L'école est un lieu fermé, souvent entouré de hauts murs, et où pratique la séparation des sexes. Au début des années 1880, Jean Régnier est instituteur à Sidiailles. Après avoir rencontré le curé du village, il accepte occasionnellement de chanter à la messe le dimanche et de tenir l'harmonium. Comme la commune de Sidiailles ne possède ni garde-champêtre, ni tambour afficheur, le curé du village lui propose d'annoncer la rentrée des classes lors de la messe du jour dominical.

Le lundi premier octobre, les enfants se rendent seuls à l'école du village car les parents considèrent que leur présence est inutile. Jean Régnier attend ses élèves devant l'entrée de sa salle de classe et les fait ranger sur deux rangs, « ... les garçons d'un côté et les filles de l'autre.. » (**document 29**). Dans cette pièce exiguë, les garçons s'installent au fond de la classe tandis que les filles occupent les tables disposées à l'avant. Comme il n'existe pas encore de cantines scolaires, les élèves doivent emporter leurs paniers repas et mangent ensemble dans la cour s'il fait beau ou sous le préau si le temps ne le permet pas.

Rythmes scolaires et journées de classe

Pendant des décennies, la scolarité dure de l'âge de six ans jusqu'au certificat d'études que l'on passe entre onze et treize ans. L'année scolaire commence le premier octobre et s'achève au 14 juillet. Les « grandes vacances » vont des foins aux vendanges et sont donc beaucoup plus longues que les congés de Noël et de Pâques qui ne dépassent jamais une semaine. Les élèves vont en classe tous les jours de la semaine sauf le jeudi, longtemps réservé au catéchisme, et le dimanche. La journée de classe dure trois heures le matin, de huit heures à 11 heures, et trois heures l'après midi, de treize heures à seize heures, avec une « récréation » de quelques minutes durant chaque demi journée. Avant, après ou entre les classes, les élèves jouent dans la cour de l'école plantée d'arbres sous la surveillance des maîtres.

Après l'appel, la matinée est consacrée à la morale, à l'orthographe et au calcul : le maître interroge un élève pris au hasard sur la leçon faite la veille, corrige les devoirs,

réalise une nouvelle leçon ou de nouveaux exercices (dont deux dictées hebdomadaires), puis donne de nouveaux devoirs aux élèves. L'après midi est plutôt consacrée à l'histoire, à la géographie et à la leçon de choses (méthode d'enseignement qui consiste à familiariser les enfants à certaines matières à l'aide d'objets usuels ou de productions naturelles). Là encore, le maître donne des leçons et de nouveaux devoirs aux élèves. Ces derniers respectent les consignes de silence donnés par les instituteurs mais certains ne se privent pas de copier ou de souffler discrètement les réponses à leurs camarades. Après seize heures, les élèves qui ont eu une conduite condamnable en classe ou qui ont de mauvais résultats scolaires sont placés « en retenue » et doivent faire des exercices de conjugaison ou de copie.

Portraits d'enfants à l'école : l'exemple d'Alain-Fournier

Les élèves portent un tablier sombre afin de protéger leurs vêtements et d'introduire un signe d'égalité entre eux (**document 30 c**). Les enseignants du primaire ou du secondaire portent une tenue plus « bourgeoise » et possèdent une baguette qu'ils utilisent pour commenter les cartes murales ou pour taper occasionnellement sur les doigts des élèves dissipés.

Dès 1891, l'école d'Epineuil-le-fleuriel, au sud du département du Cher, accueille l'élève Henri-Alban Fournier, futur Alain Fournier (1886-1914) (**documents 30a et 30b**). Durant sept ans, il est l'élève de son père Augustin Fournier, jeune instituteur, et vit avec ses parents dans l'enceinte de l'école. A partir de 1905, il poursuit des études supérieures de lettres au lycée Lakanal de Sceaux, puis au lycée Louis-le-Grand à Paris.

Le roman d'Alain-Fournier « Le Grand Meaulnes » s'inspire beaucoup de l'enfance de l'écrivain à Epineuil le Fleuriel, un village dont il ne se détache jamais et qu'il décrit dans son ouvrage sous le nom de Sainte Agathe. Alain-Fournier évoque avec tendresse l'école de son enfance, une « longue maison rouge, avec cinq portes vitrées sous des vignes vierges, à l'extrémité du bourg... », ainsi que les devoirs faits à la maison ou en classe (**document 25**). « Le Grand Meaulnes » paraît en 1913, un an avant son décès lors de bataille de la Marne.

Préparer les enfants à la guerre : les bataillons scolaires

A la même période, l'institution scolaire cherche à inculquer à l'enfant une morale civique, des valeurs patriotiques et à renforcer le sentiment d'appartenance à la nation française. La littérature française apparaît dans les programmes primaires, l'enseignement de la géographie du territoire français - en particulier le développement de la cartographie scolaire sur le modèle allemand - permet aux enfants français de se représenter physiquement l'Etat-nation, tandis que l'histoire scolaire s'organise autour de la nation et des grands personnages qui sont censés l'avoir construite.

La carte de France de Vidal de Lablache matérialise en violet, couleur de deuil, les « provinces perdues » d'Alsace et de Lorraine en 1871, après la défaite de la France face à

l'Allemagne en 1870. Dans les années 1880-1890, les bataillons et les sections scolaires de tir imitent certains exercices militaires et défilent localement le 14 juillet. Des générations d'élèves sont ainsi préparés à la guerre contre l'Allemagne (**documents 31, 32 et fiche 4**).

L'enfance détenue

Parmi les misères que renferme la société française des XIXe-XXe siècles, il faut compter ceux qui sont jetés dès l'enfance, souvent par les hasards de la naissance, dans une vie de délinquance. En 1810, le Code pénal fixe l'âge de la majorité pénale à seize ans et établit une distinction entre ceux qui ont agi « avec discernement » (c'est-à-dire ceux qui ont la conscience du caractère délictueux de l'acte au moment où il est commis et qui iront en prison pendant une durée proportionnelle à leur délit) et ceux qui ont agi « sans discernement ».

Le temps des colonies agricoles pénitentiaires et des quartiers correctionnels pour mineurs (1847-1925)

Les prisons rurales du Cher et « le Bon Pasteur » à Bourges

Jusque dans les années 1830, les enfants condamnés avec ou « sans discernement » restent dans les prisons, confondus avec les détenus les plus âgés. Un pareil contact ne peut que les entraîner à devenir des délinquants endurcis. Sous la Révolution de Juillet (1830-1848), un certain nombre d'hommes politiques et de spécialistes ont peur de la criminalité organisée et demandent que l'on construise des prisons strictement punitives pour mineurs délinquants afin de les dissuader de récidiver. En 1836 est inaugurée à Paris la Petite Roquette, le premier établissement carcéral pour enfants de France et qui peut contenir jusqu'à 450 jeunes détenus. Unique en son genre, la Petite Roquette ambitionne d'être à la fois une prison modèle et une maison de rééducation pour enfants délinquants. Après plusieurs années de fonctionnement, cette prison pour enfants fonctionne mal : à l'intérieur, nombre de jeunes délinquants sont victimes de violences, se suicident ou sont atteints de folie.

Le système d'enfermement cellulaire mis en place à la Petite Roquette étant de plus en plus contesté, il est nécessaire de trouver une alternative à l'enfermement des enfants. En France, la première colonie agricole pénitentiaire pour enfants est fondée en 1839 à Mettray, près de Tours, par le magistrat Frédéric-Auguste Demetz. En 1846, Charles Lucas fonde l'une des plus grandes colonies pénitentiaires de France, celle du Val d'Yèvre à Saint-Germain-du-Puy (Cher). Sous la Deuxième République (1848-1851), la fondation de colonies agricoles pénitentiaires privées sur le territoire national est favorisée par la loi du 5 août 1850. Sous le Second Empire (1851-1870), de nombreux établissements de ce type sont créés en France. En 1865, la prison de la Petite-Roquette ne reçoit plus de garçons délinquants : ces derniers sont envoyés dans quelques unes des nombreuses colonies agricoles pénitentiaires françaises qui paraissent, pour les philanthropes et les juristes de cette période, comme étant la solution la plus adéquate pour le traitement de la jeunesse délinquante. Ceci dit, tous les garçons délinquants ne sont pas envoyés dans ce type

d'établissement. Faute de places sans doute, nombre d'entre eux sont pris en charge par les prisons « ordinaires ».

Sous le Second Empire, le Cher possède la colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre, celle de La Loge à Baugy (créée en 1852 par M. De La Mardière) , ainsi que celle de Fontillet à Berry-Bouy (créée en 1866 également par M. De La Mardière) (**document 33**).

Les filles mineures condamnées en justice sont envoyées au monastère catholique féminin dit « le Bon Pasteur » à Bourges, rue Jean Jaurès afin de faire de la place dans les prisons de femmes (**documents 34a, 34b et 34c**). Cet établissement, créé en 1839, appartient à la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers qui se préoccupe, entre autres, des filles « en perdition ». Les religieuses s'attribuent une mission moralisatrice et rédemptrice et considèrent qu'il faut rééduquer ces filles délinquantes en les enfermant afin de les préparer à devenir un jour des personnes capables d'avoir leur place dans la société. Le Bon Pasteur de Bourges compte des religieuses et des sœurs converses qui ont la charge de jeunes détenues, de filles orphelines et de filles « préservées ». Les « préservées » sont soupçonnées ou accusées de dévergondage et placées là à la demande des familles, au nom de la correction paternelle. D'autres encore sont placées au « Bon Pasteur » au titre de la protection de l'enfance parce qu'elles sont maltraitées physiquement par leurs parents.

D'une étendue de 1,6 hectare, le Bon Pasteur de Bourges est entouré de murs et contient plusieurs corps de bâtiments, une cour et un jardin. Il fonctionne selon le modèle de la maison mère dont il reçoit périodiquement des consignes très précises. Les filles détenues portent un uniforme et sont placées dans un quartier correctionnel qui fonctionne de 1841 à 1883. Ce quartier, dont la discipline est sévère, contient des dortoirs, des salles de classe, une cour de récréation et peut accueillir 80 filles environ de 8 à 20 ans (**document 37**). Beaucoup de ces filles délinquantes viennent des prisons environnantes, sont analphabètes et ont été condamnées pour des délits liés à leur situation sociale misérable (vagabondage, mendicité, vols...).

L'administration veille à leur entretien en leur fournissant un trousseau et en versant au « Bon Pasteur » 0,60 francs par jour et par détenue. Parmi les populations accueillies, les filles détenues sont les seules pour lesquelles les sœurs touchent des subsides de l'État, versés en prix de journées. Cette source de revenus permet à l'ensemble de la maison de survivre pendant plusieurs décennies. Le quartier de détention compte 7 détenues en 1851, 61 en 1876 puis 11 en 1883, date à laquelle la mission de prison confiée au Bon Pasteur de Bourges est stoppée sur demande de l'administration pénitentiaire et du préfet du Cher. Les 11 pensionnaires restant sont envoyées dans la prison de Tours. En 1883, le Bon Pasteur redevient donc un établissement strictement privé.

Des détenus souvent misérables

Le placement dans les colonies agricoles pénitentiaires privées ou publiques concerne les mineurs ayant commis des délits de faible gravité, souvent des vols. Dans beaucoup de cas, l'origine est la même : la misère. Les dossiers personnels des jeunes

détenus nous rappellent que ces enfants sont souvent victimes de violences avérées de la part des parents, eux-mêmes délinquants, et peuvent être « dressés au métier de voleur » (**document 35**). D'autres sont pauvres, abandonnés et livrés à eux-mêmes (**document 36**). Dans ces colonies pénitentiaires, le détenu ne rencontre pratiquement que des enfants de son âge, dont il rejoint la troupe, habituée à une discipline très dure, à la lutte pour la survie et aux règlements de compte violents à l'intérieur du groupe. Privée de liberté et souvent d'affection, cette population enfantine des colonies agricoles ne se voit offrir que des modèles de vie rudes basés sur la violence, la contrainte et la souffrance.

Dans le Cher, ces enfants détenus sont envoyés dans les colonies agricoles pénitentiaires privées de La Loge ou de Fontillet qui accueille entre 100 et 200 colons, ou dans la grande colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre qui accueille entre 300 et 400 colons. Toutes sont situées à la campagne, perçue comme particulièrement régénératrice pour la moralisation des jeunes. Cette idéologie du retour à la terre, compensatoire en quelque sorte d'une idéologie de la civilisation industrielle naissante, accompagne le développement des colonies agricoles. En effet, depuis la Révolution de 1830, les élites ont peur de la ville industrielle, perçue comme le lieu où prolifèrent les maladies et surtout la criminalité. La création de colonies agricoles pénitentiaires doit permettre d'accroître la moralité du pays en diminuant les récidives parmi les jeunes délinquants. Conformément au modèle chrétien du travail rédempteur, ces garçons délinquants doivent être moralisés par le travail de la terre afin qu'ils deviennent des travailleurs agricoles utiles à la société, défrichant des espaces incultes, au lieu d'être des individus à la charge de l'État (**document 45**). Le travail en plein air doit aussi contribuer à améliorer la santé des enfants détenus, en leur permettant d'acquérir des forces.

Les difficultés des colonies agricoles pénitentiaires

Sous le Second Empire, les colonies pénitentiaires privées sont laissées en déshérence et échappent largement au contrôle de l'administration pénitentiaire. La création d'une colonie permet au fondateur de recueillir une plus-value conséquente provenant à la fois de l'allocation du prix de la journée par l'État (0,70 francs par colon et par jour ainsi que 70 francs par an pour l'achat d'un trousseau), de dons privés en tant qu'« institutions charitables » et de l'exploitation souvent abusive d'une main d'œuvre enfantine nombreuse mise à sa disposition. En effet, la colonie agricole pénitentiaire est censée assurer les frais de nourriture, d'habillement, d'entretien et d'instruction des colons : bien souvent, les propriétaires des colonies du Cher empochent l'argent sans se préoccuper du bien-être des enfants.

Avec l'avènement de la IIIe République, la surveillance de ces établissements se resserre nettement par rapport à la période précédente : les visites annuelles d'inspecteurs généraux délégués par le ministère de l'Intérieur dans les colonies pénitentiaires permettent de repérer celles qui abusent de la situation. Dans les années 1870, le directeur de la colonie de La Loge manifeste pour son établissement une certaine indifférence : les colons sont mal nourris, mal vêtus, sales et peu alphabétisés. Le service d'infirmerie, les dortoirs,

les latrines sont délabrés. Le personnel d'encadrement est mal formé et trop peu nombreux (**document 38**).

Dans la colonie agricole pénitentiaire de Fontillet (1852-1880), les évasions de colons sont régulières et constituent un motif de préoccupation du fondateur, M. De La Mardière, propriétaire également de la colonie de La Loge (**document 40**). Le préfet du Cher, M. Pastoureau, s'en émeut et lui reproche de manquer de vigilance. Le plus souvent, les évadés portent leur uniforme habituel et ne vont pas loin, vers leur famille s'ils en ont une, ou vers la ferme où ils ont pu se faire engager. Dès la découverte de l'évasion, le directeur de la colonie avertit le préfet du Cher, le commissaire de police des environs et surtout les gendarmes. Ces derniers disposent d'une fiche signalétique fournie par la colonie qui décrit l'évadé de façon assez précise. Beaucoup de jeunes colons en fuite sont repris et réintégrés à la colonie, où ils écotent d'une trentaine de jours de prison au minimum. Si des particuliers parviennent à capturer l'enfant évadé avant les gendarmes, ils reçoivent une prime soustraite du pécule appartenant à l'évadé.

A sa majorité ou à l'expiration de sa peine, le détenu est libéré définitivement. Certains sont remis à leur famille, placés chez des particuliers ou peuvent s'engager dans l'armée. Pour tous les directeurs de colonies pénitentiaires privées, la priorité absolue est de remplir toutes les places disponibles afin d'augmenter leurs moyens. Après la Commune de 1870 et la répression sanglante qui s'en suivit, de nombreux enfants communards sont confiés temporairement à des colonies pénitentiaires agricoles en province. En 1872, une centaine d'enfants parisiens sont accueillis à La Loge, en plus de l'effectif habituel qui est de 125 colons environ. Assez rapidement, les « gamins de Paris » prennent le contrôle de la colonie et incendient la grange afin de donner à leurs camarades ruraux «... une représentation des incendies de la commune... » (**document 39**). Après cette démonstration de force, les incendiaires sont arrêtés par les forces de l'ordre, jugés et condamnés à plusieurs années de réclusion. En 1903, la colonie de La Loge est fermée.

La colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre : colonie modèle ou bagne pour enfants ?

Une des plus grandes colonies pénitentiaires de France

Au mois d'août 1841, Charles Lucas achète une partie des marais du Val d'Yèvre, sur l'actuelle commune de Saint-Germain-du-Puy, et fait effectuer de nombreux travaux afin d'y créer une colonie agricole pénitentiaire modèle. Inspecteur général des prisons de 1830 à 1865, Charles Lucas (1803-1889) est aussi un théoricien de la science pénitentiaire et l'auteur de la formule « sauver le colon par la terre et la terre par le colon », utilisée par les colonies agricoles pénitentiaires françaises. Se présentant comme un philanthrope, Charles Lucas affirme que la vie communautaire et le travail agricole permettent de punir et de rééduquer plus humainement et plus efficacement les jeunes délinquants en les transformant en paysans honnêtes et laborieux. Devenue colonie pénitentiaire d'essai en

vertu de l'arrêté ministériel du 30 mai 1846, le Val d'Yèvre accueille ses premiers colons le 29 août 1847. L'état alloue à chacun, pour les besoins de leur entretien et de leur éducation agricole, un prix de 80 centimes par jour ainsi qu'une indemnité de trousseau de 50 francs. En 1859, l'effectif est de 400 colons environ.

Le Val d'Yèvre est alors l'une des plus grandes colonies agricole pénitenciaires de France. Elle compte 363 hectares en 1868 (dont 329 hectares pour le domaine rural) et fonctionne le plus possible en autarcie. Les bâtiments, construits par l'architecte Hippolyte Roger, sont affectés aux services économiques (cuisine...) ; aux services du culte, de l'école et de l'infirmerie ; aux services agricoles (écurie, bergerie...) ; aux services administratifs ainsi qu'à ceux de la détention (quartier cellulaire, dortoirs et réfectoires des colons). Le personnel de la colonie est logé sur place (**documents 41a, 41b, 42**).

La disposition régulière des bâtiments, le tracé géométrique des voies contribuent à faire de la colonie du Val d'Yèvre un espace facile à surveiller. Les lieux aérés et ouverts empêchent les enfants de se cacher. Les colons sont vêtus d'un pantalon de gros treillis, d'une tunique avec une limousine par-dessus, d'un foulard et d'un béret basque. Ils ont la tête rasée et portent des sabots aux pieds (**document 43**). Le directeur est logé dans la colonie pénitenciaire avec sa famille, dans une belle maison bourgeoise, La Bertinerie, entourée d'un jardin et de plantations (**document 44**).

Le 15 septembre 1852, lors de son voyage présidentiel en province, le prince-président Napoléon - futur Napoléon III - fait une courte halte devant l'entrée de la nouvelle colonie du Val d'Yèvre. Charles Lucas lui présente alors les marais du Val d'Yèvre défrichés et transformés en cultures grâce au travail de 200 enfants âgés de huit à dix-huit ans. Durant l'existence de la colonie du Val d'Yèvre, des gouvernements étrangers envoient des délégués afin d'examiner l'organisation de la colonie, tel Monsieur Olivecrona, conseiller à la Cour suprême du royaume de Suède (**document 45**).

Une grande colonie agricole modèle

Les résultats du défrichement de la colonie contribuent à augmenter la valeur des marais de la commune de Saint-Germain-du-Puy. En 1872, l'exploitation agricole de la colonie du Val d'Yèvre est particulièrement prospère. On y cultive en quantité des céréales et des légumes entre autres. L'exploitation comprend des bois, des prés et une pépinière de 3 hectares environ, ainsi que des vaches, des moutons et des cochons. Quant à l'enseignement agricole, la formation se fait directement sur le lieu de travail (**documents 46, 47 et 48**).

Lorsqu'un enfant d'un département est envoyé à la colonie du Val d'Yèvre, le préfet du département considéré communique au préfet du Cher le dossier du garçon condamné. Les colons viennent souvent de prisons et de régions assez éloignées du Cher afin de ne pas favoriser les évasions (**document 49**). Ce sont des adolescents de seize ans confiés en « correction paternelle » (un père peut demander à faire incarcérer son enfant en passant par la voie judiciaire) et des jeunes délinquants de moins de seize ans condamnés par les tribunaux. A l'image des autres colonies pénitenciaires du département, les délits sont très

variés et vont du vagabondage aux coups et blessures, en passant par la mendicité et le vol...

Contrairement au discours philanthropique tenu par son fondateur (rééduquer les jeunes délinquants par le travail de la terre), la colonie modèle est avant tout une prison moderne pour enfants qui permet au fondateur du Val d'Yèvre d'accroître la valeur de son domaine agricole ainsi que ses profits. Les enfants sont regroupés dans un lieu dont l'absence de barreaux est largement compensée par une discipline extrêmement sévère, un travail de forçat et un véritable conditionnement.

Un bain pour enfants ?

Les corps des colons sont dressés pour un travail harassant. La vie est rude au Val d'Yèvre. La journée est programmée minutieusement de 4 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir l'été afin d'interdire aux enfants tout instant d'oisiveté. De cette façon, la direction du Val d'Yèvre exerce une pression constante sur les colons qui vivent dans un cadre rigide dont ils ne peuvent sortir, sous peine de sanction (**document 50**). Quelque soit l'âge des colons, l'essentiel de la journée consiste à travailler aux champs plus de dix heures par jour : les enfants sont surtout des petites bêtes de somme. Les distractions sont rares : pas de jeux ni de littérature enfantine pour les colons. Cette prison d'un genre nouveau ne dispense pas les soins, l'éducation, dont l'enfant aurait besoin pour pouvoir se développer. La vie à la colonie n'est donc pas heureuse. Une heure quotidienne seulement est consacrée à la classe. D'ailleurs, Charles Lucas considère qu'il faut sciemment négliger l'enseignement donné aux enfants sinon le colon risque de désertir le travail agricole. La colonie pénitentiaire doit préparer l'enfant à un travail manuel (valet de ferme, jardinier...) situé en bas de l'échelle sociale, peu rémunéré et qu'il ne choisira pas nécessairement. En même temps, l'établissement devient rapidement un vivier où le propriétaire foncier, le riche cultivateur des environs pourra puiser afin de recruter la main d'œuvre dont il a besoin. Pour Charles Lucas, l'apprentissage de l'écriture est censée donner aux détenus «...un moyen de plus de criminalité, celui de devenir faussaire... » (**document 51**). Persuadé que la principale source du crime est l'athéisme et que seule la religion catholique peut sauver ces enfants, il fait reposer tout l'enseignement scolaire sur la morale chrétienne. Lorsque la colonie est rachetée par l'État le 1er octobre 1872 et devient publique, le nombre de matières et d'heures de cours dispensés à l'école du Val d'Yèvre augmentent considérablement.

Sous l'administration privée (1847-1872), la colonie est placée sous l'autorité morale de Charles Lucas qui donne de nombreuses consignes aux directeurs successifs du Val d'Yèvre, placés à la tête d'une micro-société particulièrement hiérarchisée. Ces derniers sont assistés par un prêtre, un instituteur (qui fait office de vaguemestre et de greffier-comptable), un médecin, un maître jardinier, des contremaîtres gardiens-chefs, des contremaîtres gardiens-ordinaires et des colons surveillants de 1ère, 2ème et 3è classe (**document 53**). Les colons forment deux divisions, celle des grands et des petits, ayant chacune des locaux distincts. Pour mieux contrôler les individus, le fondateur a fragmenté le groupe des colons tout en le faisant surveiller par d'autres enfants que l'on récompense en leur attribuant une

responsabilité (**document 52**). En 1865, la colonie compte 36 colons surveillants pour un effectif global d'environ 400 enfants. Le système mis en place par Charles Lucas attribue donc des avantages à certains colons « méritants », parfois une petite somme d'argent, pour amener les autres enfants à mériter, par leur conduite, une promotion et donc des conditions de vie plus favorables.

Cette organisation de type militaire favorise l'esprit de corps et introduit le système de la punition collective. Tous les enfants d'une compagnie savent que la mauvaise conduite de l'un des leurs rejait sur la compagnie dans son ensemble et ont donc tendance à surveiller leurs camarades pour ne pas subir de punitions. Les infractions aux règles de la colonie sont punies sévèrement, selon les faits reprochés, mais les châtiments corporels sont interdits. Dans les années 1860, le directeur peut punir les colons en recourant à la réprimande, à la privation de visite, à la perte de bons points, à la fêrule, au peloton de punition, au piquet, voire à la cellule. Au cours des séances du prétoire disciplinaire que le directeur tient trois fois par semaine, ce dernier se pose en moralisateur en dénonçant publiquement les fautes commises par les colons et en leur attribuant des récompenses. Le premier objectif d'une organisation aussi sévère est que le colon pense en permanence à adopter un bon comportement conforme à la morale chrétienne, afin de le transformer peu à peu en petit saint.

Complétant le dressage du corps des colons, ce type de conditionnement fondé sur la crainte de la punition et l'appât de la récompense vise à diriger des individus passifs mais productifs. La moralisation de l'enfant doit aussi apprendre aux autres colons le respect de la propriété et la soumission face aux notables et aux propriétaires pour qui ils travailleront bientôt. Quant aux colons rebelles et irréductibles, ceux-ci sont envoyés dans le quartier cellulaire afin de les mater (**document 54**).

Rachetée par l'État en 1872, la colonie publique du Val d'Yèvre s'aligne désormais sur le fonctionnement des autres colonies pénitentiaires. En 1925, date de sa fermeture, les deux cent détenus restants sont dispersés dans d'autres établissements tandis que la propriété est vendue aux enchères. L'expérience de la colonie du Val d'Yèvre, privée ou publique, s'achève donc sur un échec : nombre d'enfants sont restés des délinquants et n'ont pas été « rééduqués » par le travail agricole. A cette période, la population française souhaite de plus en plus que l'on ferme ce type d'établissements, assimilé à de véritables bagnes d'enfants. En 1934, les enfants colons de Belle Île en Mer se révoltent contre leurs conditions d'existence. A la suite de cet événement, Jacques Prévert écrit un poème intitulé « La chasse à l'enfant ». Jean Genet raconte son parcours personnel à la colonie pénitentiaire de Mettray dans son ouvrage intitulé « Miracle de la Rose », achevé en 1944.

A la Libération, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante remplace les colonies agricoles pénitentiaires par des structures véritablement éducatives gérées par une nouvelle direction du ministère de la Justice, l'Éducation surveillée.

L'enfance pendant les deux conflits mondiaux

La guerre de 1914-1918 marque l'avènement d'une violence nouvelle dans l'affrontement entre nations européennes, une violence de masse. Pour que les populations civiles gardent le moral, l'État organise la censure et favorise la propagande : la culture de guerre joue un rôle clé dans la capacité des contemporains à mener la guerre totale, au prix de sacrifices immenses. L'enfance devient alors l'un des instruments de cette mobilisation générale et intellectuelle sans précédent dans l'histoire.

Une culture de guerre destinée aux enfants (1914-1918)

Le modèle de « l'enfant-héros » combattant

Au cours de ces années de guerre, les autorités et une partie de la population française pensent qu'il est naturel et même sain d'intégrer les enfants au conflit le plus étroitement possible: l'engagement des enfants dans la guerre ne peut leur faire que du bien et les transformer en des adultes exceptionnels. L'enfance a vocation à participer aux sacrifices consentis par les adultes et ne peut être épargnée. Durant cette période, une culture de guerre destinée aux enfants est largement appliquée : l'école dispense un code moral d'embrigadement systématique, l'Église justifie la nécessité de l'engagement, tandis que la presse pour adultes et même les périodiques illustrés pour enfants l'exhortent à se montrer digne du sacrifice accompli par les soldats.

L'« enfant-héros » devient un modèle proposé aux jeunes français pendant la Première Guerre mondiale et doit susciter l'admiration de tous (**document 55**). Cette propagande permet de culpabiliser tous ceux qui manquent de patriotisme et de combativité et de les assimiler à des mauvais français, des lâches, voire des déserteurs. Présentés comme authentiques dans la presse pour adultes, ces enfant-héros sont le plus souvent des mineurs ayant profité des désordres du début de la guerre pour venir combattre aux côtés des soldats sur le front. Ils sont évidemment une création artificielle, mais qui trouve peut être son origine dans quelques faits réels. Naturellement, tous ces mineurs irréprochables possèdent un grand courage physique et moral, ainsi qu'un patriotisme exemplaire. Quelques uns sont même décorés et félicités par les autorités civiles et militaires.

Le modèle de « l'enfant-héros » n'est pas exclusivement masculin : les « fillettes héroïques », qui agissent dans les régions occupées ou à l'arrière, sont fréquemment mentionnées dans la presse pour adultes et les publications enfantines. Denise Cartier est l'une d'entre elles (**document 56**). Parisienne âgée de 10 à 13 ans, elle est gravement

blesmée à la suite d'un bombardement sur la capitale en septembre 1914 et amputée d'une jambe. Lors de sa convalescence, elle refuse de se plaindre auprès de soldats français qui l'interrogent mais elle leur demande de ne penser qu'à leurs camarades qui combattent l'ennemi allemand ! Cet enfant mutilé patriote – qui ne peut qu'émouvoir les lecteurs du périodique français « Pages de gloire » - s'inscrit dans une longue tradition d'enfants-martyrs, très vivante depuis les exemples de Bara et Viala pendant la Révolution française, et largement réactivée après la défaite de 1871 et la perte de l'Alsace-Lorraine.

L'enfant au service de la guerre patriotique et victorieuse

Dès l'automne 1914, les réserves de munitions et d'approvisionnement des armées belligérantes sont épuisées. Pour financer les énormes dépenses militaires, les prêts de la Banque de France ou des alliés britanniques, l'augmentation de la monnaie en circulation, ne suffisent pas. Les Français sont appelés à souscrire aux quatre grands emprunts nationaux annuels mis en place entre 1915 et 1918 (**document 57**). Leur lancement est popularisé par des campagnes d'affiches destinées à stimuler la générosité des Français et auxquelles participent un nombre important d'artistes dessinateurs, illustrateurs, graveurs ou peintres. Certains artistes sont des spécialistes célèbres de la représentation d'enfants (Francisque Poulbot) tandis que d'autres sont particulièrement appréciés en tant que graveurs (Victor Prouvé).

Jusqu'à la fin de la guerre, les enfants constituent la cible privilégiée de la propagande étatique en faveur de l'Emprunt. L'enfant est au service de la guerre patriotique et victorieuse qu'il faut exalter. En 1917, une bande dessinée réalisée par le caricaturiste Marcel Capy (1865-1941) représente les grands chefs d'état-major alliés et les victoires françaises majeures que les petits français ne peuvent ignorer (**document 58**). Bien entendu, on évoque jamais les défaites.

Le trait simple et arrondi du dessinateur Francisque Poulbot (1876-1946) révèle une tendresse certaine pour le monde de l'enfance. L'enfant qui ne peut accompagner son père lors de son départ pour le front, porte à la ceinture une épée de bois et une casquette de soldat français et s'identifie complètement au combat national (**document 60**). Sa petite sœur tient un petit drapeau français et dit au revoir à des soldats français, dont son père. Pour que la guerre se termine rapidement sur une victoire française, pour que les pères partis au combat puissent rentrer dans leurs foyers, l'affiche demande aux français de « souscrire à l'Emprunt de la défense nationale » !

La guerre est souvent présentée par la propagande comme une guerre que les soldats mènent pour protéger leurs propres enfants, ainsi que tous les enfants de France. Si les « poilus » versent leur sang, celui-ci contribue à préserver les enfants français de la férocité de l'ennemi germanique. Cette thématique d'une « guerre pour les enfants » exalte souvent l'amour paternel et correspond à un sentiment fortement ressenti par les soldats eux-mêmes, celui de la défense des leurs, et qui les aida à faire preuve de ténacité au front pendant toute la durée de la guerre.

Officiellement, la guerre est aussi menée par les soldats alliés afin que les enfants français puissent grandir après la victoire dans un monde débarrassée de la guerre. C'est une « guerre pour la paix », pour un nouvel âge d'or. Après la victoire, une ère nouvelle pour une humanité meilleure et sans guerre doit naître et cet objectif vaut bien les sacrifices consentis (**document 61**). L' affiche, dessinée en 1917 par Georges Redon (1869-1943) joue sur ce registre, ainsi que sur celui de l'intime. Elle oppose des personnages vivants et présents à des figures symboliques, reléguées à distance. La poupée alsacienne, jouet d'enfant et emblème de la France perdue, sourit de face et ouvre les bras, confiante dans la Revanche. De même, le poilu barbu et médaillé qui apparaît dans le cadre au mur regarde le spectateur, déterminé et serein. Au contraire, la mère détourne la tête vers sa fille : son attitude exprime à la fois la vulnérabilité et le désir de protection. Le slogan utilisé « pour que vos enfants ne connaissent plus les horreurs de la guerre, souscrivez à l'emprunt national Société Générale », teinté des couleurs nationales, vient conclure cette image par un thème patriotique. Cette dénonciation de la guerre est utilisée par une banque, la Société Générale, afin de garantir le succès du troisième emprunt de la Défense nationale en octobre 1917. Cet emprunt rapporte d'ailleurs un peu plus que le précédent soit 10,2 milliards de francs.

La mobilisation des enfants à l'arrière

La guerre totale impose la mobilisation des acteurs économiques et de la société tout entière. A l'arrière, la propagande insiste sur le fait que les mineurs doivent adopter un comportement exemplaire et se montrer solidaires de leurs parents (**document 59**). Dans les campagnes du Cher, les enfants doivent aider leurs mères qui se trouvent souvent seules pour travailler la terre, du fait de la mobilisation d'une grande partie de la main d'œuvre masculine (**documents 62, 66**).

En 1916, l'administration municipale de Paris et l'Union française pour l'expansion morale et matérielle de la France organisent un concours de dessins d'enfants sur le thème des économies de guerre. La plupart des enfants mis à contribution sont en fait des adolescents qui poursuivent leurs études au-delà du certificat d'études au sein des écoles primaires supérieures. A travers cette thématique se dévoile une France de l'arrière, qui souffre de pénuries diverses et de privations (**documents 63, 64**). Le dessin de l'écolière Camille Boutet a certainement dû frapper les contemporains par la qualité du dessin et la richesse du coloris (**document 65**). La dominante bleu-blanc-rouge souligne immédiatement le contexte patriotique dans lequel l'affiche fut élaborée. Le cadre ovale, typique de l'art du portrait, insiste sur l'aspect intime de cette scène de la vie quotidienne. La formule accentue le contraste entre l'intérieur du magasin, bien achalandé, chatoyant, et l'extérieur où se trouvent relégués les trois minuscules enfants. Ces derniers s'offrent en exemple aux adultes en renonçant à leur innocent plaisir.

La guerre est au cœur même de l'enseignement. Des circulaires émanant du ministère de l'Instruction publique organisent précisément le déroulement des « journées patriotiques » dans les écoles (la « journée du poilu », la « journée nationale des orphelins

de la guerre » etc.) qui se traduisent par des quêtes dans les écoles et dans les classes, assurées par les enfants eux-mêmes (**document 67**).

Cette guerre qui a baptisé le siècle dans le sang provoque de nombreux orphelins : on en compte 760 000 en France en 1919. Pour celui dont le père est « tombé au champ d'honneur » et qui n'a aucune ressource, il faut faire appel à la solidarité nationale (**documents 68 a,b,c**).

Les enfants dans la tourmente de la guerre (1939-1945)

L'arrivée massive de réfugiés espagnols dans le Cher en 1939

Deux décennies plus tard, une autre forme de solidarité s'exprime à l'égard des vagues annuelles d'enfants de républicains espagnols qui fuient la Guerre civile (18 juillet 1936 – 1er avril 1939) et viennent se réfugier en France. La plus importante vague de réfugiés sur notre sol est la quatrième : c'est la « retirada », la retraite qui se produit après la chute de la Catalogne à la fin de janvier 1939.

La défaite totale du gouvernement républicain n'est désormais plus qu'une question de semaines. Cet exode massif d'environ un demi-million d'espagnols vers la France survient après plus de deux ans et demie d'une guerre meurtrière, où l'aide apportée aux franquistes par l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie a été déterminante pour permettre aux franquistes d'obtenir la victoire. Un flot de fugitifs souvent épuisé, composé de femmes, d'enfants, de vieillards, de blessés et d'invalides marchant à pied, chargés des maigres biens qu'ils ont pu emmener, sont poussés vers les Pyrénées par la marche victorieuse des armées nationalistes (**document 70**). La frontière française – en particulier le col du Perthus - leur est ouverte le 28 janvier. Le harcèlement exercé par l'aviation nationaliste sur la colonne des réfugiés, la marche exténuante vers la frontière dans le froid, les conditions d'arrivée en France sont vécus comme des expériences particulièrement traumatisantes par la population civile espagnole en exil. Du 5 au 10 février, de longues colonnes de soldats républicains espagnols sont désarmés à la frontière française avant d'entrer sur notre territoire. Le 11, toutes les voies d'accès vers la frontière sont contrôlées par les troupes franquistes. Le 27, le gouvernement Franco est reconnu par la France et l'Angleterre.

Le droit d'asile est maintenu mais il est accordé avec réticence par le gouvernement Daladier, surtout préoccupé par des considérations sécuritaires. 77 départements reçoivent plusieurs centaines de milliers de réfugiés civils en quelques mois. Face à cet afflux sans précédent de réfugiés, les autorités françaises sont rapidement débordées. Conformément aux circulaires édictées les 10 et 14 février 1939 par le ministère de l'Intérieur, chaque département qui accueillent des réfugiés espagnols doit les répartir sur son territoire, les surveiller et prendre des mesures sanitaires destinées à protéger la population française d'éventuelles contagions. Leur résidence leur est imposée.

Du 30 janvier au 9 février 1939, quatre convois de réfugiés - soit 3 000 personnes environ - sont reçus en gare de Bourges (**document 69**). Dans le Cher comme ailleurs, on pare au plus pressé : les locaux disponibles sont utilisés comme centres d'hébergement. Huit centres placés sous la responsabilité du préfet du Cher accueillent les réfugiés. Ce sont trois centres communaux (dont celui de La Guerche), deux centres de vacances et surtout trois ensembles assimilables à des camps. Ces trois derniers centres d'hébergement accueillent le gros des réfugiés (**document 71a**). Il s'agit de l'ancien haras du château Châteaufort aménagé de façon rudimentaire, de l'ancien château de la Brosse et de l'abbaye de Noirlac. La paille est le mode de couchage le plus général. A La Guerche, des tinettes mobiles sont installées afin de permettre aux réfugiés espagnols d'avoir un assainissement et une hygiène minimale. La presse locale demeure sensible au drame vécu par les réfugiés, en particulier les enfants. Le 2 février, le Préfet du Cher François Taviani, nommé en 1936 par le Front populaire, fait appel à la population et aux œuvres berrichonnes afin de fournir des couvertures, des vêtements et des chaussures pour les femmes et les enfants espagnols.

La préoccupation première du gouvernement, désireux de se débarrasser d'une charge économique qui lui revient, est d'encourager les réfugiés espagnols à se rapatrier. En avril 1939, le Cher compte 1400 réfugiés (dont 700 enfants) sur les trois sites d'hébergement cités (**document 71b**). En février 1940, il ne reste plus que 600 femmes, enfants, vieillards et invalides hébergés dans un centre d'hébergement unique (Châteaufort) et « en attente de régularisation ». Beaucoup de ces réfugiés sont parqués dans des camps ouverts à la hâte dans le sud de la France dès février 1939, notamment à Agde, Barcarès, Saint-Cyprien-Plage, Argelès, Rivesaltes, Gurs, Septfonds. Certains rejoignent les Forces françaises libres pendant la Seconde Guerre mondiale mais d'autres sont déportés vers les camps de concentration. A la fin de 1939, la Maison Familiale pour enfants installée rue Marcel Sembat à Bourges depuis 1918 est évacuée « parce que située dans une zone dangereuse ». Les enfants de cet établissement, dont certains sont des enfants de réfugiés espagnols, sont réinstallés à Neuvy-sur-Barangeon jusqu'en 1945 (**documents 72a, 72b**).

Les enfants victimes de la guerre (septembre 1939-juin 1940)

La Guerre civile espagnole est le prélude de la Deuxième Guerre mondiale. Après l'attaque de la Pologne le 1er septembre 1939 par Hitler, les Alliés osent faire pour elle ce qu'ils n'avaient pas fait pour la Tchécoslovaquie un an auparavant (Accords de Munich) c'est-à-dire entrer en guerre. L'armée française qui a misé sur la défensive, n'entreprend rien pour soulager l'allié polonais et attend passivement l'assaut. C'est la « Drôle de guerre » qui s'étend du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940. A l'arrière, on s'essouffle un peu à reconstituer l'esprit de 1914, en particulier le modèle de l'enfant-héros combattant (**document 73**). On organise la Défense passive en distribuant des masques à gaz à la population et en plaçant les enfants en sécurité, c'est-à-dire loin des frontières du Nord et de l'est de la France (**documents 74 et 75**).

Le 10 mai 1940, Hitler attaque les Pays-Bas et la Belgique. Après la percée des blindés allemands dans les Ardennes, les troupes alliées engagées au nord de la ligne

Maginot sont isolées puis peu à peu encerclées. En ces mois de mai et juin 1940, les populations belges et du nord de la France fuient éperdument avec leurs enfants vers le sud pour échapper à l'invasion allemande : c'est « l'exode ». L'hebdomadaire Match, ancêtre de « Paris Match », connu pour ses reportages et ses photographies prises sur le vif, s'en fait l'écho (**document 76**). Le 14 juin, les Allemands entrent dans Paris. Deux jours plus tard, la population du Cher voit traverser de nombreux réfugiés civils et militaires faisant retraite devant l'avance des troupes allemandes et doit subir des attaques aériennes. Le 17, Pétain demande l'armistice qui est signé à Rethondes cinq jours plus tard tandis que le lendemain le général de Gaulle lance un appel à la résistance à la BBC. Le 20 juin, le département du Cher est occupé par les troupes allemandes.

La vie des enfants du Cher pendant l'Occupation (1940-1944)

Les conditions d'armistice imposées par l'Allemagne victorieuse sont draconiennes : le territoire français est occupé au nord et à l'ouest d'une ligne de démarcation et la France s'engage à payer les frais d'occupation entre autres. De juillet 1940 à mars 1943, le Cher est coupé en deux parties égales par cette ligne selon un axe nord-ouest - sud-ouest. Les territoires les plus peuplés et les plus industrialisés (Bourges avec ses usines d'armement et son aéroport, Vierzon avec ses usines métallurgiques et sa gare, La Guerche...) sont situés en zone occupée. La gare de Vierzon devient le lieu de passage ferroviaire unique vers la zone non occupée (dite « zone libre ») où s'exerce l'autorité du gouvernement de Vichy. La présence de l'armée allemande en zone occupée oblige les berrichons à apprendre à vivre avec l'occupant. Des écoliers doivent présenter leur « ausweiss » (laissez-passer) pour traverser leur commune car celle-ci est devenue un point de passage de la ligne de démarcation (Saint-Just) ou coupée en deux parties par la ligne de démarcation (Vierzon). (**document 77**).

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale donne les pleins pouvoirs constitutants au maréchal Pétain. Rapidement, la IIIe République disparaît au profit d'un régime autoritaire qui permet à ce dernier d'exercer une forme de dictature personnelle. L'extrême-droite est au pouvoir. Le 24 octobre, Pétain rencontre Hitler à Montoire : le gouvernement de Vichy accepte de collaborer avec l'Allemagne nazie. Autoproclamé « chef de l'État français », Pétain bénéficie d'un véritable culte de la personnalité et veut régénérer la France en provoquant une « Révolution nationale ». Il s'agit de créer une nouvelle France à partir du vide laissé par la défaite de juin 1940. La Révolution nationale est une idéologie d'extrême-droite qui reprend certaines idées de l'organisation royaliste, l'Action française : elle réaffirme la primauté des structures d'encadrement traditionnelles que sont le métier, la famille et le territoire national. Une nouvelle devise « Travail, Famille, Patrie » remplace la devise républicaine.

Dans le cadre de la Révolution nationale, le gouvernement cherche à restaurer la famille nombreuse. La France ne peut se relever qu'à partir du moment où elle a derrière elle une population importante. Il faut « protéger la race » (**document 78a**). La législation veille au retour de la femme au foyer et renforce l'interdiction de l'avortement. Les familles sont représentées par l'Association départementale des Familles nombreuses du Cher,

dirigée par le docteur Henri Besson, et qui compte 25 000 membres en 1941. Celles qui ont cinq enfants au moins reçoivent la médaille de la Famille française. A la même date, la célébration de la journée des Mères (actuelle fête des Mères) est instituée officiellement par le gouvernement de Vichy et célébrée en France durant toute la guerre le dernier dimanche de mai (**documents 78b et 78c**). Toutes les communes du Cher doivent donc organiser une cérémonie officielle annuelle.

Les enfants juifs victimes de Vichy

Pour le régime de Vichy, la défaite trouve sa source dans une sorte de pourrissement de la société française qui est le fait d'un complot des forces de « l'anti-France » : les étrangers, les communistes, les francs-maçons, les nomades, les tziganes et les juifs sont des éléments « impurs », des ennemis de l'intérieur qu'il faut exclure et persécuter afin de régénérer la société. Vichy reprend ainsi à son compte le mot d'ordre de la droite nationaliste et xénophobe des années 1930 : « la France aux Français ». Le 21 juillet 1940, les juifs « étrangers » et des Français d'origine juive sont déchus de la nationalité française par le gouvernement de Vichy, « dénaturalisés » en quelque sorte. En zone occupée, les Allemands ordonnent le recensement des juifs dès le 27 septembre 1940, y compris les enfants, afin de les contrôler étroitement. Les administrations municipales doivent compléter certains formulaires et les renvoyer aux services préfectoraux de chaque département. Ces derniers sont ensuite chargés de créer des fiches d'identité pour les juifs. Dès 1941, les arrestations opérées par les autorités allemandes sur la ligne de démarcation contribuent au surpeuplement de la maison d'arrêt de Bourges (Le Bordiot) car le Cher est un des rares départements de la région Centre à ne posséder aucun camp d'internement pour les étrangers et les juifs, faute d'emplacements satisfaisants. La même année, des femmes et des enfants juifs incarcérés sont transférés par petits groupes vers le camp de Jargeau (Loiret), afin de limiter le surpeuplement de la maison d'arrêt berruyère.

En zone non occupée, les juifs non « dénaturalisés » deviennent une catégorie de Français à part, désormais fragile, et font l'objet de statuts particuliers institués le 3 octobre 1940 et le 2 juin 1941. Ces statuts sont le fruit d'un antisémitisme propre à certains dirigeants vichystes et n'ont pas été imposés par les autorités allemandes. Ils donnent une définition raciale des juifs et leur interdit d'exercer toute fonction leur permettant d'avoir de l'influence en France ou d'être en contact avec des enfants français. En février 1941, environ 5 000 enfants de juifs étrangers sont internés dans des camps d'internement, en particulier ceux de Rivesaltes et Gurs, auparavant réservés aux réfugiés espagnols. En mars 1941, un Commissariat général aux questions juives est fondé afin d'appliquer la politique antisémite de Vichy.

Dans la zone non occupée du Cher, le recensement des juifs se fait assez tardivement du fait d'une certaine désorganisation administrative liée à la ligne de démarcation. La sous-préfecture, située à Saint-Amand Montrond, doit revoir complètement les divisions préfectorales et créer de nouveaux bureaux (le Service des étrangers par exemple). A partir de juillet 1941, elle doit aussi recenser un nombre important de juifs étrangers originaires de la zone occupée (**document 79a**). Assez rapidement,

l'administration préfectorale n'a plus suffisamment de fiches pour recenser les juifs de son secteur et doit remettre à plus tard cette opération. A partir de l'automne 1941, la police des questions juives de Limoges parvient à obtenir de la préfecture de Saint-Amand Montrond des données précises qu'elle se charge de compiler. Selon ce recensement, 519 juifs vivent alors dans la zone non occupée du Cher. Les juifs de nationalité française viennent essentiellement de la région parisienne, de la Lorraine ou d'Alsace (territoires annexés par le IIIème Reich selon les conditions de l'armistice). Les juifs de nationalité étrangère sont nés en Allemagne, en Pologne ou en Roumanie, ont fui les persécutions antisémites avant la guerre et se sont réfugiés en France en croyant probablement que notre pays les protégerait.

Après la Conférence de Wannsee (20 janvier 1942) qui organise la « solution finale » de la question juive - c'est-à-dire leur extermination - la politique raciste nazie franchit un pas essentiel. En zone occupée, l'antenne de la police allemande de Vierzon, également chargée de la politique anti-juive dans le département du Loir-et-Cher, arrête de nombreux juifs qu'elle ramène à la maison d'arrêt de Bourges. A partir du 26 mai, une ordonnance contraint les Juifs âgés de plus de six ans à porter l'étoile jaune : de nombreux juifs non recensés sont ainsi découverts par les autorités allemandes qui peuvent ainsi préparer plus facilement leur déportation. Les 16 et 17 juillet, la rafle du Vel d'Hiv à Paris est lancée contre les juifs étrangers et leurs enfants français. Pour la première fois, des femmes et des enfants sont arrêtés, conduits à Drancy ou vers les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande (Loiret), avant d'être déportés vers les camps de la mort nazis en Pologne.

Dans la zone non occupée, les juifs du Cher doivent présenter à la mairie de leur domicile leur carte de nationalité, devenue obligatoire, afin que l'administration puisse y apposer la mention « juif ». En mars 1942, les juifs français et étrangers sont obligés de déclarer leurs enfants âgés de moins de quinze ans à la préfecture de police. Le 13 juillet, le sous-préfet vichyste Villefranche-sur-Saône signale que la principale préoccupation des 175 juifs qui se sont réfugiés à Saint-Amand Montrond « ... semble être de passer inaperçus des pouvoirs publics... », sans doute car ils craignent les rafles. Le 26 août, le gouvernement de Vichy charge la police et la gendarmerie française de rafler des juifs étrangers et leurs enfants français afin de les livrer aux autorités allemandes. Les parents et les enfants raflés du Berry sont conduits successivement vers le camp de Douadic (Indre) et de Nexon (Haute-Vienne), avant d'être déportés. Certains enfants juifs épargnés se retrouvent orphelins et sont souvent traqués par les autorités vichystes. Après l'invasion de la zone non occupée en novembre 1942 par l'armée allemande, la situation s'aggrave encore pour les enfants juifs du département du Cher. Le risque d'être arrêté devient encore plus grand.

Du 27 mars 1942 au 17 août 1944, 79 convois transportant 75 721 juifs – dont 8 000 enfants dont les parents étaient étrangers - quittent la France en direction des camps d'extermination de Pologne. A peine 2 000 juifs échappent au génocide nazi et reviennent en 1945. Dans le Cher, une large majorité des juifs résident à Saint-Amand Montrond (**document 79b**), au Châtelet , à Châteaumeillant, à Graçay, à Sancoins, à Ids Saint-Roch et à Saulzais-le-Potier.

Dans le Cher, la plus connue de ces rafles est celle qui se produit à Saint-Amand Montrond le 21 juillet 1944, sur ordre du nouveau sous-préfet et chef de la milice locale, Joseph Lécussan. Après la prise de la ville par la Résistance en juin 1944 et son encerclement par l'armée allemande, les maquisards doivent se réfugier dans la Creuse avec des otages (treize miliciens et six femmes, dont l'épouse de Francis Bout de l'An, adjoint du chef de la Milice à Vichy). Après de longues négociations, les six femmes sont échangées contre soixante Saint Amandois détenus par la Milice. Pourchassés par l'armée allemande, les résistants décident d'exécuter les treize miliciens le 20 juillet. En apprenant la nouvelle, Lécussan fait arrêter 76 juifs de la ville – dont 10 enfants - dans la nuit du 21 au 22 juillet 1944. Après un rapide tri, 70 d'entre eux sont emprisonnés à la prison du Bordiot à Bourges. Entre la fin de juillet et le début du mois d'août, la Gestapo et la milice de Bourges extraient 36 personnes de la maison d'arrêt et les jettent vivantes, pour la plupart, dans les puits de Guerry, à Savigny-en-Septaine.

Grâce à l'intercession d'organisations juives (Œuvre de Secours aux Enfants...), de la Résistance française et de quelques organisations chrétiennes ou familiales, de nombreuses familles juives parviennent à trouver un refuge dans notre département. Des hommes et des femmes du Cher, généralement issus du milieu rural, prennent de grands risques en cachant des enfants juifs pendant l'Occupation et souvent leur sauvent la vie. Par exemple, à Sagonne, le petit Charles Bagès, dont les parents ont été raflés et déportés, est recueilli par un forgeron, Monsieur Danneman, qui le scolarise à l'école du village. Après les rafles de l'été 1942, une quarantaine de familles juives sont installées à Châteaumeillant, puis sauvées par le silence et l'action de la population locale qui leur fournit de fausses identités ou les cachent dans des fermes voisines. Ces actes d'humanité, de civisme, de courage, répertoriés ou non, ont permis de sauver des dizaines d'enfants juifs dans le Cher. Près de 70 habitants de notre département ont reçu le titre de « Juste des Nations », créé par l'État d'Israël, afin d'honorer des personnes qui ont risqué leur vie afin de sauver des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Repères chronologiques

- 1910 : le Code pénal fixe l'âge de la majorité pénale à seize ans pour les filles et les garçons.
- **1832 : le Cher se situe en 83ème position sur la liste des 86 départements qui ont réalisé des progrès dans l'instruction.**
- 28 juin 1833 : loi Guizot qui impose l'entretien d'une école primaire à toute commune ou réunion de communes de plus de 500 habitants. **Les progrès effectués grâce à cette loi sont considérables : notre département compte 385 écoles primaires en 1853 – en particulier des écoles de garçons - contre 149 en 1834.**
- **1840: création d'un quartier correctionnel pour les filles mineures au « Bon Pasteur » à Bourges.**
- 22 mars 1841 : première loi limitant le travail des enfants dans l'industrie. Elle prévoit que le travail dans l'industrie est interdit aux enfants de moins de 8 ans et que la journée de travail est limitée à 8 heures pour les 8-12 ans, et 12 heures pour les 12-16 ans.
- 1850 : loi Falloux favorisant l'instruction des filles sous le Second Empire par les congrégations religieuses.
- **15 septembre 1852 : lors de son voyage présidentiel en province, le prince-président Napoléon - futur Napoléon III - vient visiter la nouvelle colonie du Val d'Yèvre à Saint-Germain-du-Puy.**
- **1866 : le Cher possède trois colonies agricoles pénitentiaires réservée aux jeunes garçons : celle du Val d'Yèvre à Saint-Germain-du-Puy, celle de La Loge à Baugy, ainsi que celle de Fontillet à Berry-Bouy.**
- **1860-1880 : véritable démarrage de la scolarisation des enfants dans le Cher. En 1880, le Cher compte 48113 élèves contre 28 883 en 1860.**
- 1867 : loi Duruy qui oblige toutes les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école destinée aux filles.
- **24 août 1871 : l'ingénieur des mines Heurteau adresse au préfet du Cher un rapport accablant décrivant les conditions de travail des enfants dans la verrerie Guénivet à Vierzon.**
- **1872 : la colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre est rachetée à Charles Lucas, son fondateur, pour devenir une colonie publique jusqu'à sa fermeture en 1925.**
- 19 mai 1874 : loi modifiant l'âge normal d'admission dans les ateliers qui est désormais de treize ans, sauf pour les enfants pourvus du certificat d'études.
- 16 juin 1881 : loi Ferry instituant la gratuité scolaire.
- 22 mars 1882 : lois Ferry instituant l'obligation scolaire jusqu'à 13 ans ainsi que la laïcité dans les écoles publiques.
- **3 mai 1883 : ouverture de la première École Nationale Professionnelle de France à Vierzon-Ville.**

- **1891- 1898 : Henri-Alban Fournier, futur Alain Fournier (1886-1914), est élève à l'école d'Epineuil-le-fleuriel, évoquée dans son roman « Le Grand Meaulnes ».**
- 2 novembre 1892 : loi qui fixe à treize ans révolus l'âge d'entrée dans l'industrie, à l'issue de la scolarité obligatoire. Elle s'applique à tous les établissements industriels, publics et privés et aux ateliers de famille.
- 1914-1918 : Première Guerre mondiale. De 1915 à 1918, les enfants sont largement utilisés pour appeler les Français à souscrire aux quatre grands emprunts nationaux mis en place entre 1915 et 1918.
- 1919 : la France compte 760 000 enfants orphelins dus à la Grande Guerre.
- 18 juillet 1936-1er avril 1939 : Guerre d'Espagne.
- Janvier-février 1939 : retraite des républicains espagnols vers la France (Retirada). **Le Cher accueille 3000 réfugiés espagnols environ. En février 1940, ils ne sont plus que 600 hébergés à Châteaufort (Bruère-Allichamps).**
- 1er septembre 1939 : Hitler attaque la Pologne.
- 3 septembre 1939 au 10 mai 1940 : L'armée française qui a misé sur la défensive, n'entreprend rien pour soulager l'allié polonais et attend passivement l'assaut. C'est la « Drôle de guerre ».
- 10 mai 1940 : Hitler attaque les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg puis la France. Après la défaite française en métropole, le maréchal Pétain demande l'armistice le 17 juin. Le 18, le général de Gaulle lance un appel à la résistance à la BBC. **Le 20 juin, le Cher est occupé par les troupes allemandes.**
- 22 juin 1940 : armistice franco-allemand. Le territoire français est coupé par une ligne de démarcation et la France s'engage à payer les frais d'occupation. **De juillet 1940 à mars 1943, le Cher est coupé en deux parties égales par cette ligne selon un axe nord-ouest – sud-ouest.**
- 10 juillet 1940 : l'Assemblée nationale donne les pleins pouvoirs au maréchal Pétain qui devient le « chef de l'État français », forme un gouvernement d'extrême-droite et exerce une dictature.
- 3 octobre 1940 : premier statut des juifs adopté par Vichy. Pour la première fois, une loi française définit juridiquement les juifs, leur interdisant l'accès à la fonction publique et à diverses professions.
- 24 octobre 1940 : entrevue Pétain-Hitler à Montoire. Le gouvernement de Vichy collabore avec l'Allemagne nazie.
- Fin mai 1941 : Vichy institue la journée annuelle des Mères (actuelle fête des Mères).
- 19 octobre 1941 : création d'une police aux Questions juives par Vichy.
- 20 janvier 1942 : la Conférence de Wannsee organise la « solution finale » de la question juive, c'est-à-dire l'exécution systématique de 11 millions de juifs européens dans des camps d'extermination en Pologne (Auschwitz...).
- **Février 1942 : recensement des juifs dans la zone non occupée du Cher. La mention « juif » est alors apposée sur leur carte d'identité.**
- 26 mai 1942 : en zone occupée, les juifs qui sont âgés de plus de six ans doivent désormais porter l'étoile jaune.
- 27 mars 1942 - 17 août 1944 : 75 721 juifs - dont 6 000 enfants de moins de 12 ans et 4 000 de 13 à 18 ans - quittent la France en direction des camps d'extermination

d'Auschwitz, Sobibor, Bergen-Belsen ou les forts de Kaunas et de Klaïpeda. A peine 2 500 juifs échappent au génocide nazi et reviennent en 1945.

- 27 janvier 1945 : libération du camp d'Auschwitz par les troupes soviétiques.
- 2 février 1945 : ordonnance relative à l'enfance délinquante qui remplace les colonies pénitentiaires par des structures éducatives gérées par le ministère de la Justice.

Suggestions pédagogiques

Les documents de ce dossier sont présentés dans leur intégralité, lorsque cela est possible. Il revient à l'enseignant de les utiliser in extenso ou d'en choisir des extraits, de réaliser le montage nécessaire et de concevoir la nature des exercices pédagogiques. De nature variée, ils sont destinés aux classes de cours moyen deuxième année, aux classes de quatrième, de troisième et de première. Ce dossier peut aider à valider certaines compétences demandées pour le socle commun, en particulier la compétence 5 (« la culture humaniste »), ainsi que la compétence 1 (« la maîtrise de la langue française »).

D'une façon générale, ces documents ont souvent été regroupés afin de réaliser de nombreuses « études de cas » historiques à l'aide de questionnaires élaborés par le professeur de la classe et destinés aux élèves. Lorsque ces derniers auront terminé cette activité, ils pourront rédiger un bilan du sujet choisi pour « l'étude de cas ». Pour les collèges et les lycées, on peut aussi utiliser ces documents pour illustrer une leçon ou effectuer des exercices méthodologiques en classe (comparez des photographies ou des cartes postales en classe de quatrième et de troisième, analyser une affiche en classe de première...). En troisième, on peut aussi les étudier en classe dans le cadre de l'épreuve d'histoire des arts.

En cycle d'approfondissement (CE2, CM1, CM2) :

Plusieurs documents peuvent servir à traiter le thème 5 du programme intitulé « La Révolution française et le XIXe siècle, La France dans une Europe en expansion en expansion industrielle et urbaine » ainsi que le thème 6 « Le XXe siècle et notre époque, La violence au XXe siècle ».

- Les documents **1, 5, 6, 8a, 8b, 8c, 10d** peuvent être utilisés afin d'effectuer une leçon consacrée au travail dans les usines du Cher, en insistant sur la place des enfants dans l'industrie. On débutera cette étude par l'analyse de la carte de Gallicher en classe (**document 1**) en repérant les communes industrielles du département, les différents établissements industriels, les cours d'eau et les moyens de transport. Pour mieux les identifier sur la carte, les élèves peuvent les colorier avec des couleurs appropriées. Le document **3** donnera d'utiles informations au maître, en particulier une estimation du nombre des ouvriers dans notre département au début du XX^e siècle. Les documents **5, 6, 8a, 8b, 8c, 10d** (essentiellement des photographies du XIX^e siècle représentant des enfants du Cher à l'usine) peuvent servir à illustrer cette leçon. Certains d'entre eux peuvent être utilisés pour l'histoire des arts (partie « arts visuels »). Par exemple, on peut faire comparer aux élèves deux types de photographies qui sont les portraits d'usine (**documents 5, 6, 7**) et les photographies plus instantanées (**documents 8a, 8b, 8c**).
- Les documents **23a, 23b** (plan du groupe scolaire d'Auron en 1881), **25, 30a, 30b** (documents concernant l'écrivain Alain-Fournier), ainsi que les documents **26, 29**

peuvent illustrer une leçon ayant pour objet « L'école gratuite, laïque et obligatoire de Jules Ferry dans le Cher ».

- Les documents **55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 68c** peuvent être utilisés afin d'effectuer une leçon consacrée à la Première Guerre mondiale (une culture de guerre pour les enfants). Les documents **57, 58, 59, 60, 61, 65 et 68c** peuvent servir pour l'histoire des arts.
- Les documents **77a, 77b, 78a, 78b** peuvent illustrer une leçon ayant pour titre « Le Cher occupé (1940-1944) ».

En classe de quatrième et de première :

De nombreux documents correspondent à la partie III du programme de la classe de quatrième intitulé « Le XIXe siècle, L'âge industriel », « L'évolution politique de la France (1815-1914) » ainsi qu'au thème 1 de la classe de première « Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIXe siècle, Croissance et mondialisation ».

- Les documents **10a, 10b, 10c, 10d, 10e** peuvent être utilisés afin d'effectuer une étude de cas consacrée au travail des enfants dans l'industrie de la verrerie vierzonnaise. Après avoir situer la commune de Vierzon sur la carte de Gallicher (**document 1**), on peut passer à une carte à plus grande échelle en utilisant le document **28b** (plan en couleurs de la commune de Vierzon et des communes limitrophes daté de 1921). On peut aussi illustrer la mise en perspective en utilisant les documents **2 et 3** du dossier qui présentent la situation de l'industrie et des ouvriers dans le Cher au XIX^e siècle. D'autres documents sont également disponibles dans le dossier réalisé par le Service éducatif des archives départementales du Cher consacré à l'industrie dans notre département (**voir partie « Orientations bibliographiques »**).
- Les documents **5 et 6** peuvent être utilisés pour une leçon consacrée à l'histoire des arts, en particulier la représentation de la société industrielle, en comparant ces deux photographies de l'entreprise Mazières prises dans les années 1880.
- Les documents **23a, 23b, 25, 26, 27, 29, 30a, 30b, 30c** peuvent illustrer une étude de cas consacrée à « Jules Ferry et l'école de la République dans le Cher ». Les documents **28a, 28b, 28c et 28d** peuvent illustrer une leçon consacrée au développement de l'enseignement professionnel à cette période.

En classe de troisième et de première:

De nombreux documents correspondent aux parties II et IV du programme de la classe de troisième intitulées « Guerres mondiales et régimes totalitaires, La Première Guerre mondiale : vers une guerre totale (1914-1918) » et « La vie politique en France, effondrement et refondation républicaine (1940-1946) ». Ils correspondent aussi au thème 2 de la classe de première intitulé « La guerre au XXe siècle, guerres mondiales et espoirs de paix ».

- Les documents **55, 56, 57, 59, 60, 61** peuvent être utilisés afin d'effectuer une étude de cas consacrée à la culture de guerre et à la propagande pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918).
- Les documents **62, 65, 67, 68a, 68b** et **68c** peuvent illustrer une étude de cas consacrée à la mobilisation de l'arrière, en particulier celle des enfants.
- Les documents **57, 59, 60, 61, 67, 68c** réalisées par des artistes célèbres (Francisque Poulbot, Auguste Leroux, Marcel Cappy, Georges Redon) peuvent être utilisés en histoire des arts.
- Les documents **73, 74, 75 et 76** peuvent illustrer une leçon consacrée à la « drôle de guerre » et l'offensive allemande. (septembre 1939-juin 1940).
- Les documents **77a, 78a, 78b, 79b** peuvent être utilisés afin d'effectuer une étude de cas consacrée à la vie des enfants du Cher pendant l'Occupation (1940-1944).

Bibliographie

Cette bibliographie présente les ouvrages et les articles utilisés par l'auteur pour la réalisation de ce dossier

Ouvrages généraux sur l'histoire de l'enfance aux XIX^e-XX^e siècles

- BECCHI Egle, JULIA Dominique, *Histoire de l'enfance en Occident, tome II, du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1998.
- CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979.

Sur le travail des enfants

- WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.
- PIGENET Michel, *Les ouvriers du Cher (fin XVIII^e siècle – 1914) : travail, espace et conscience sociale*, Paris, 1987.
- GARDANT Alain, GIVERT Véronique, PETITCLERC Etienne, *L'industrie entre Bourges, Vierzon et Saint-Florent-sur-Cher de 1871 à 1939*, Service éducatif des archives départementales du Cher, 2001.
- AGULHON Maurice, DESERT Gabriel, SPECKLIN Robert, *Histoire de la France rurale, tome 3 : de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1975-1976.

Sur l'enfance à l'école

- ALBERTIN Pierre, *L'école en France XIX^e-XX^e siècle, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992.
- PROST Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.
- LARGUINAT B., *L'école et l'instruction populaire dans le département du Cher 1833 – 1882*, Tours, 1974.

- ROJAT Jean, *A l'école au temps de Jules Ferry*, Service éducatif des archives départementales du Cher, Centre départemental de documentation pédagogique du Cher, 1981.

- GARDANT Alain, GIVERT Véronique et PETITCLERC Etienne, *op. cit.*

Sur l'enfance détenue

- TETARD Françoise, DUMAS Claire, *Filles de justice : du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée, XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Beauchesne, 2009.

- MARIOTON Simone, « L'institution du Bon-Pasteur de Bourges et son quartier correctionnel (1842-1883) », *Société archéologique et d'histoire du Berry*, numéro 123, septembre 1995, p. 69-70.

- CARLIER Christian, *La prison aux champs, les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIX^e siècle*, Paris, Editions de l'Atelier, 1996.

- BORDERIEUX Serge, *Prison verte dans les marais de l'Yèvre, vie et œuvre de Charles Lucas*, Bourges, Cercle généalogique du Haut-Berry, 1988.

- DUPUY Raymond, *La colonie agricole et pénitentiaire du Val d'Yèvre*, mémoire de l'Éducation nationale, 1963.

- LUCAS Charles, *Un mot sur la fondation de la colonie agricole et pénitentiaire du Val d'Yèvre considérée au point de vue du programme impérial du 5 janvier 1860 sur le défrichement des marais*, Bourges, A. Jollet, 1861.

- JABLONKA Ivan, « Un discours philanthropique dans la France du XIX^e siècle : la rééducation des jeunes délinquants dans les colonies agricoles pénitentiaires » in. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2000, p.131-147.

Sur l'enfance pendant les deux conflits mondiaux :

- BECKER Jean-Jacques, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980.

- AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, *La Guerre des enfants, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2004.

- GARDANT Alain, GIVERT Véronique et PETITCLERC Etienne, *1914-1918 : Le Cher dans la Grande Guerre, Bourges*, Service éducatif des archives départementales du Cher, 2006.

- DREYFUS-ARMAND Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999.

- AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *La France des années noires*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1993.
- ALARY Eric, *La ligne de démarcation 1940-1944*, Paris, Perrin, 2003.
- THIAULT Benoît, *La ligne de démarcation dans le Cher 1940-1943*, Bourges.
- CARRANT Agnès, *La Révolution nationale dans le Cher : juin 1940-novembre 1942*, Tours, 1992.
- OSTERMANN Simon, « Méthodes d'identification et de répression contre les Juifs dans les départements du Cher, du Loir-et-Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret, 1940-1944 » in. CABANEL Patrick, GRYNFOGEL Catherine, OSTERMANN Simon, *et. al.*, *La Shoah dans le Centre de la France*, 2009.
- OSTERMANN Simon et CORNIAU Benoît, *Destins d'enfants, les enfants cachés du Berry*, film documentaire coproduit par BetaProd et France Télévisions, 2010.